

Charte départementale d'utilisation du kit tennis « de la cour aux courts » à l'école Maternelle

- 1- Dès l'arrivée dans l'école, la fiche inventaire sera complétée : le matériel sera comptabilisé et son état sera vérifié.
- 2- Après chaque séance, le matériel sera rangé et stocké dans un lieu sécurisé et approprié.
- 3- Pendant la durée du prêt, toute détérioration du matériel devra être signalée au CPC EPS
- 4- Au cours de l'emprunt, les enseignants veilleront au respect du matériel par leurs élèves et à ce qu'il soit exploité dans des conditions normales d'utilisation. Merci d'avance pour votre vigilance.
- 5- À la fin de la période d'emprunt, la fiche inventaire sera complétée : le matériel sera à nouveau comptabilisé et son état sera notifié.
- 6- Le kit sera rapporté à l'inspection en fin de période d'emprunt.

Pris connaissance le :

Nom et signature de l'enseignant :